



L'an deux mille vingt-cinq, le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Thénouville, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Thénouville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent DEBEERST.

Convocation du	27/11/2025	Affichée	27/11/2025
Membres en exercice :	18	Membres présents :	11
Nombre de pouvoirs :	1	Nombre de votants :	12

PRESENTS :

**Laurent DEBEERST, Maire,
Brigitte BARBETTE, Marie CHEMIN, Jean-Marie GUENIER, Erik HENNION et Patrick
SARRADE adjoints au Maire.**

**Pierre FOURES, Jérémie LECLUSE, François LAMY, Ghislaine LEFEVRE, Dany PORTE
Conseillers municipaux.**

**ABSENTS : Nathalie BETTON (excusée), Claire GRISEL (excusée), David LANTERI,
Betty LEMAN (excusée), Laurence LESUEUR, Hélène PIEROZAK, Frédérique
VIEUXBLED.**

Absents ayant donné POUVOIRS : Betty LEMAN à Patrick SARRADE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ouverture de la séance à 9h30

Désignation du secrétaire de séance : Patrick SARRADE

Monsieur le maire remercie les élus pour leur présence.

Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2025.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2025 Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et/ou des observations sur ce PV. Pas de remarques.

Le Procès-verbal du 20 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Application des articles L 2122-22 et L 2122- 23 du Code général des collectivités territoriales procès-verbal au conseil municipal de diverses décisions.

Ordre du jour de la séance du 6 décembre 2025

Finances et budget :

1. Présentation des virements de crédits.
2. Décision Modificative Budgétaire : ajustements de fin d'année.
3. Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 sur 2026.

Affaires générales :

4. Centre de Gestion : Contrat groupe statutaire 2026-2029
5. Urbanisme : engagement de la Commune pour déléguer l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme à la régie communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine au 1^{er} décembre 2025

Questions et informations diverses.

Présentation des délégations du Maire :

1- Travaux d'urgence sur l'école l'Orée du Bois :

Monsieur le Maire expose les problèmes de charpente rencontrés sur le bâtiment de l'école de l'Orée du Bois, sur la partie ancienne de l'école. En effet, un agent de la commune utilisant la salle de motricité s'est rendue compte que le plafond plongeait, elle a tout de suite averti. Les élus ont donc constaté que la charpente fragilisée, mettait en danger les utilisateurs. Une entreprise, l'entreprise ROCHER qui a su répondre présente très rapidement a donc constaté que les 8 fermes s'affaissaient, la charpente était à consolider en urgence.

Monsieur le Maire remercie l'agent pour avoir alerté et l'entreprise Rocher pour sa réactivité.

Un devis de 5 205.75€ HT a été signé compte tenu de l'urgence de la situation. Une présentation des photos des travaux avant et après est projetée aux élus.

2- Décorations de Noël sur les bâtiments communaux :

Devis signé pour l'achat de décos extérieurs de Noël pour la Mairie de Touville, de Bosc-Renoult, de Theillement et sur l'école. Devis DECOLUM signé pour 737€ HT.

Monsieur le Maire précise que Les anciennes mairies de Theillement et Bosc Renoult et la nouvelle mairie de Thénouville, ainsi que l'école seront illuminées par un nouvel équipement en LED. Les anciens équipements sont conservés pour l'instant.

Les églises de Theillement et Touville ont un équipement inadapté, nous regardons ce que nous pouvons faire pour illuminer les vitraux.

3- Repas des aînés

Au château de Tilly, patrimoine remarquable du Roumois dont les propriétaires sont des habitants de Thénouville. Ce repas a été un franc succès avec 20 inscrits supplémentaires par rapport à 2024 cout du devis signé : 6 525.00€ HT.

Finances et budget :

Présentation des virements de crédits.

Erik HENNION, adjoint en charge des finances communales présente les virements de crédits qui ont été réalisés au budget. Il précise que la M57 permet ces opérations d'ajustements comptables.

Il en détail la liste :

23/07/2025 : compte 204182	-2567.98€ (emprunt SIEGE de 2018 à régulariser)
Compte 2031	+2567.98€
23/10/2025 Compte 204182	-2104.55€ (frais d'études réhabilitation de la Mairie)
Compte 2031	+2104.55
12/11/2025 Compte 204182	-7720.00€ (annuités d'emprunt)
Compte 1641	+7720.00€
Compte 615221	-1€ (intérêts d'emprunt)
Compte 66111	+1€

Décision Modificative Budgétaire : ajustements de fin d'année.

Erik HENNION, adjoint en charge des finances communales présente aux élus la Décision Modificative Budgétaire de fin d'année, en fonctionnement et en investissement précisant qu'il s'agit en partie du passage en amortissement des travaux de la Mairie et du réapprovisionnement de la partie fonctionnement pour les dernières dépenses de l'année.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N°5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00 €	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 763,06 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 763,06 €	0,00 €	0,00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 263,06 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 263,06 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	23 263,06 €	0,00 €	23 263,06 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 763,06 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 763,06 €
D-21311-OP-12220 : REHABILITATION MAIRIE ECOLE TOUVILLE	0,00 €	429 508,04 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-OP-12216 : TRAVAUX ECOLES	0,00 €	9 525,53 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-OP-12216 : TRAVAUX ECOLES	0,00 €	380,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-OP-12220 : REHABILITATION MAIRIE ECOLE TOUVILLE	0,00 €	5 808,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-OP-12216 : TRAVAUX ECOLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 905,53 €
R-2031-OP-12220 : REHABILITATION MAIRIE ECOLE TOUVILLE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	435 316,04 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	445 221,57 €	0,00 €	445 221,57 €
D-168758 : Autres dettes - Autres groupements	0,00 €	2 763,06 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 763,06 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	447 984,63 €	0,00 €	447 984,63 €
Total Général		471 247,69 €		471 247,69 €

La délibération présentant le Décision Modificative Budgétaire est validée à l'unanimité des présents.

Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Erik HENNION, adjoint en charge des finances communales présente cette pratique comptable permettant de pouvoir payer l'investissement avant le vote du budget.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 : (hors chapitre 16) : 585 051.48€ conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 146 262.87€ soit 25% de 585 051.48€ répartis comme suit :

Comptes et libellés	montants
2031	5 000,00
204182	35 000,00
21318	36 262,87
2152	30 000,00
21568	30 000,00
2158	10 000,00
	146 262,87€

Soit 146 262.87 € égal au plafond autorisé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Adhésion au contrat groupe statutaire de Centre de Gestion de l'Eure 2026-2029

Monsieur le Maire présente la proposition du Centre de Gestion de l'Eure (CDG 27), il précise que c'est un nouveau contrat consécutif au précédent déjà souscrit avec le centre de Gestion. Auparavant, la cotisation qui avait été choisie par la collectivité était au taux de 6.40% du montant de la masse salariales CNRACL et 1.10% pour les agents IRCANTEC. La proposition actuelle du CDG27 est à 6.64% ou 6.02% pour les agents CNRACL (cet écart est dû aux franchises) et 1.10% pour les agents IRCANTEC. Monsieur le Maire précise que cette assurance protège la collectivité face aux éventuelles absences (maladie, invalidité.....) des agents. Il est proposé aux élus le choix du taux à 6.02%.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés

	<p>Ensemble des garanties :</p> <ul style="list-style-type: none">- Décès- CITIS (Accident ou Maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90 %- Longue maladie, Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90 %- Maternité, Paternité et Accueil de l'Enfant, Adoption Indemnités journalières 100 %- Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) Indemnités journalières 90 %
--	---

<p>PRESTATION ALTERNATIVE Sans franchise sauf franchise 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>6,02 %</p>
---	---	---------------

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires

	<p>Ensemble des garanties :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accident ou Maladie imputable au service Indemnités journalières 90 %- Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave Indemnités journalières 90 %- Incapacité de travail en cas de maternité, de paternité et accueil de l'enfant, d'adoption, d'accident non professionnel Indemnités journalières 100 %
--	---

Sans franchise sauf franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	1,10%
--	---	-------

Et à cette fin,

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette adhésion et le choix de ses taux,

AUTORISE Le Maire à signer les documents contractuels en résultant.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

URBANISME :

Engagement de la commune pour déléguer l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme par la régie communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine au 1^{er} décembre 2025. (31/12/2025 fin de la convention).

Monsieur le Maire expose la situation : La commune de Thénouville adhérait comme 16 autres communes du territoire au SUM (Service d'Urbanisme Mutualisé), les autres communes du territoire étaient déjà avec le service instructeur de la Communauté de Communes Roumois Seine.

La convention qui nous liait au SUM était caduque et invalide au 31 décembre de cette année.

Les choix possibles étaient d'adhérer au service instructeur de la C.C.R.S. ou d'instruire nous même nos dossiers, cette dernière solution n'aurait pas été envisageable n'ayant pas le personnel suffisamment qualifié ou en dernier lieu de faire appel à un cabinet privé beaucoup plus onéreux.

Après accord de la commission travaux, patrimoine et urbanisme, l'adhésion par une convention au service instructeur de la C.C.R.S. a été validée et acceptée.

Monsieur le Maire précise que le cout d'instruction d'un acte sera de 175€ en moyenne contre 174€ par le SUM.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D' adhérer à la régie communautaire d'instruction de la Communauté de Communes Roumois Seine sous la forme d'une prestation de services, dès lors que la commune sera libérée de tout autre engagement contractuel concernant l'instruction de ses actes, soit au 1er décembre 2025.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la prestation de services, réglant les modalités d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol
- de dire que la commune ne souhaite pas bénéficier de l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) en vue d'adapter la convention en conséquence
- de dire que ces modalités définies dans les nouvelles conventions relatives à la mise en place de la régie communautaire d'instruction ont vocation à se substituer dès la date d'exécution de la nouvelle convention aux modalités antérieures.

La délibération est prise à l'unanimité des votants.

Fin des débats délibéré à 10h15

Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les courriers de remerciements reçus en Mairie pour l'attribution des subvention communales octroyées aux associations lors du dernier budget :

- les Restos du Cœur
- l'association RAS' Campagne
- France Handicap

Règles du jeu pour les élections :

Chaque liste de candidats qui se présentent aux élections municipales aura la possibilité de réserver l'un des deux bâtiments communaux suivants 1 seule fois.

- La maison des associations (limite 50 personnes) sans restriction de date sauf si celle-ci est déjà réservée par une association.
- La cantine de l'école (limite 110 personnes) le vendredi soir à partir de 19H et samedi en journée et soir. Les pièces attenantes comme la cuisine et la salle de plonge sont interdites. Seuls les accès WC sont autorisés. Ces locaux seront rendus propres et nettoyés.

Si les réservations tombent le même jour, un tirage au sort déterminera la réservation prioritaire.

Pour être prise en considération les demandes de réservations devront être reçues par la mairie avant le 15 février 2026.

Le courrier reçu à l'attention du maire :

Le courrier de réclamations de Mme BETTON envers la mairie et les associations communales suite à « Thénouville en fête » réceptionné par mail en septembre, a fait l'objet d'une réponse des associations. Cette réponse a été portée à la connaissance de l'ensemble du conseil municipal. (Jointe au présent Procès-verbal).

Le recensement de la population : à compter du 15 janvier et jusqu' au 14 février 2026.

Les agents ont été recrutés par voie d'arrêté municipal.

Une annonce de recrutement avait été faite sur Panneau Pocket et sur Facebook aucune candidature n'a été reçue. L'obstacle étant la faible rémunération, les horaires décalés et la relative complexité de ce travail très codifié.

France Travail n'a pas été sollicité. Par expérience, ce type de petit contrat dans la durée n'a que des retours inexploitables. Lors de précédentes offres, pour exemple des candidats habitants à plus de 90 km ont postulé et des candidatures à la formation totalement inadaptée nous ont été envoyées.

Le travail demandé est exigeant dans son rendu. On ne peut mettre n'importe qui sur le poste, le candidat doit être rigoureux, ordonné et surtout discret. Le recensement induit des décisions de l'Etat et ses stratégies à mettre en place par rapport à sa population (école, aides personnes âgées, déplacements, urbanisation, santé...ect). De plus, il y a un effet direct sur nos dotations.

La prospective, les priorités à donner, et les stratégies d'Etat sont alimentées par ces données.

Nous nous sommes rapprochés de la Préfecture pour présenter le profil de nos candidats retenus et être en adéquation avec les règles du jeu des recrutements.

Le précédent recensement de 2019 a fait état d'une population de 1 009 habitants.

L'ancienne mairie de Thénouville :

Nous avons reçu, le 3 décembre dernier, un courrier d'une habitante qui nous sollicite pour louer et transformer l'ancienne mairie de Bosc-Renoult en salon de coiffure.

Pour mémoire, ses contacts avec la mairie au premier semestre 2025 n'avaient pas aboutis. Cette professionnelle était en recherche d'une implantation de salon, son choix s'était porté sur un magasin existant déjà implanté sur une commune plus importante. Le facteur risque sur un magasin existant par rapport à une nouvelle implantation est moindre. Nous avons été avertis en juillet 2025 de son désistement. Le projet d'implantation de cette professionnelle ne s'est pas concrétisé dans la commune plus importante et c'est naturellement que cette nouvelle demande du 3 décembre s'est présentée en Mairie de Thénouville. Après échange informel avec les conseillers présents, il apparaît plus « correct » envers les futurs élus, d'ajourner la décision qui engage la commune sur plusieurs années après les élections de mars 2026.

Patrick SARRADE précise qu'il est favorable au projet, l'installation d'une MAM avait aussi été abordée mais le lieu est trop exigu.

Il précise d'ailleurs, que des travaux d'isolation et de consolidation de cette mairie, déjà votés, auront lieu en ce début d'année 2026.

Marie CHEMIN, élue en charge des affaires scolaires précise qu'actuellement, la salle de l'ancienne Mairie de Bosc-Renoult est laissée aux enseignants pour la motricité jusqu'à fin décembre.

Le périscolaire, malgré la présence des poteaux de renforcement, reste dans le lieu actuel, la salle de la Mairie est d'ailleurs trop petite pour les accueillir. Pour mémoire, la salle de restauration scolaire a obtenu un agrément pour accueillir le périscolaire de la C.C.R.S. en cas de « trop plein » avec charge à ses agents du ménage.

Patrick SARRADE émet l'éventualité d'envisager, à l'avenir, une nouvelle salle d'accueil sur la partie de terrain derrière l'école.

Jérémie LECLUSE dit qu'il avait aussi été envisagé d'occuper le préau de l'école, en le fermant en partie.

Marie CHEMIN précise que tout l'aménagement de la cour d'école doit être repensé et que la cantine accueille aujourd'hui 100 élèves, elle remercie d'ailleurs le personnel pour son implication et son professionnalisme.

La tempête du samedi 4 octobre : les marronniers ont été coupés par un paysagiste missionné par la Gendarmerie. Nous avions demandé depuis juin, au Département, qu'il intervienne pour se débarrasser de l'arbre mort resté debout et menaçant. Cela n'a pas été fait pour des raisons de procédure de marché public, le vent s'en est occupé. Au lieu d'un seul, le second, endommagé a dû également être coupé. L'électricité et la fibre route du Val en ont subis les conséquences. Pour la fibre, le dernier habitant à avoir été dépanné, l'a été 1 mois après le coup de vent et avec l'aide de la mairie.

Nous remercions les intervenants : La gendarmerie de Routot, M. Sébastien DUBOC de Flancourt-Crécy qui de lui-même a engagé les travaux de déblaiement de la route avec son tracteur et M. Mme Bignon habitants de la Tomberie pour leur assistance.

La Mairie a demandé, au Département, une signalisation routière pour matérialiser cette route maintenant que les arbres ne sont plus là.

Curage de la buse sous la route départementale 124 route de Boissey-le-Chatel :

Suivant les engagements de début d'année 2025 qui a fait suite aux nombreuses sollicitations de la Mairie consécutifs à plusieurs épisodes d'inondations, la Communauté de Communes Roumois Seine est intervenue pour déboucher la buse qui passe sous la départementale. Le fossé en aval vers le dour a aussi été élargi. Des travaux restent à réaliser sur la partie amont du fossé allant vers St Denis-des-Monts.

Travaux de la plateforme superette.

Les travaux sont presque terminés. L'opportunité d'ajouter un commerce itinérant comme le Food-truck- frites-burger a été saisi. La plateforme a été un peu modifiée par rapport aux plans d'origine.

Il a été décidé d'attribuer un nom à cette place : « Place des Tilleuls »

La Supérette sera au 1, place des tilleuls.

Le cimetière de Theillement : Les deux ifs ont été taillés cette semaine.

Informations :

Des groupes de 4x4, quads et de motos trial sont de retour dans nos chemins, Brigitte BARBETTE fait part à l'assemblée qu'hier soir, donc vendredi 5 décembre, jusqu'à 23h, des 4x4 ont sillonné les bois et nos voies communales, occasionnant des nuisances aux riverains. C'est déjà arrivé plusieurs fois et même souci route du village à Theillement. Il est demandé de se rapprocher des riverains afin d'identifier les protagonistes. La commune va aussi se rapprocher de la gendarmerie.

Jérémie LECLUSE, référent **correspondant Défense** de la commune informe l'assemblée de la mise en place d'un nouveau service national.

Dany PORTE demande si l'opération, **plantation-récolte de pommes de terre**, pour les restos du Cœur sera lancée cette année.

Monsieur le Maire félicite tout d'abord Dany PORTE porteur de cet évènement, il confirme cette opération s'il est réélu et précise que toutes les initiatives pour les Restos du Cœur sont à encourager. La seule inconnue étant la future composition de la future Mairie.

Enquête Publique pour le passage à niveau N° 20

Monsieur le Maire précise que cette enquête démarre le 8 décembre, le dossier est aussi consultable en Mairie.

La parole est donnée au Public présent :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MERCIER, qui tient le camion-pizza devant l'ancienne Mairie de Bosc-Renoult tous les mercredis. Ce dernier se dit avoir été très surpris par l'article dans le journal précisant l'installation d'un Food-Truck près de la future supérette. Il précise que cela fait 3 ans qu'il propose des pizzas aux habitants de Thénouville et qu'il n'a pas eu autant de publicité de la part de la commune.

En réponse, Monsieur le Maire lui précise qu'il compte bien proposer aux habitants le plus de services possibles et que l'installation d'un Food-Truck burgers-frites y contribue. C'est un produit différent

proposé un jour différent de son jour de présence, le commerce attirant le commerce, sa visibilité sera dynamisée, il faut créer des habitudes.

Monsieur le Maire précise d'ailleurs que c'est la Mairie qui a appelé Monsieur MERCIER pour lui faire part de l'arrivée d'un Food-Truck pour février 2026 et que s'il le souhaitait, il pourrait s'installer, lui aussi, à côté de la supérette.

L'article, dans le courrier de l'Eure est indépendant du choix de la Mairie. Le journaliste est intervenu sur le sujet à fois de la charpente de l'école, de la fin des travaux, de la place des Tilleuls, de la plateforme pour la future supérette, de l'arrivée d'un Food-Truck et de l'enquête publique pour la fermeture du passage à niveau N° 20. Ces sujets ont été traités de façon distincte dans plusieurs numéros, c'est la liberté de la Presse, la Mairie ne relit jamais les articles avant parution et la visite du journaliste a eu lieu justement le jour des tests de placement du Food-Truck.

Fin des questions et informations diverses 11h30



À Thénouville, le 04 octobre 2025

Chère Madame Nathalie Betton,

Nous avons pris connaissance de votre courriel du vendredi 12 septembre, adressé au conseil municipal, concernant l'événement communal, Thénouville en fête. Ainsi nous vous adressons notre réponse commune, en tant qu'acteurs de cette animation aux côtés de la municipalité, au nom des associations communales suivantes : Association des parents d'élèves de Thénouville (APE), Comité des fêtes de Thénouville (CDF) et le groupe de musiciens « les Z'ikos ».

Après cet événement festif, nous nous sommes réjouis du bon déroulement et du succès de l'animation qui a débuté avec la récolte des pommes de terre au profit des Restos du cœur, initiée par M. Dany Porte. Au cours de l'après-midi, alors que nous étions affectés aux préparatifs, nous avons aussi pris part à cette action solidaire. De ce fait, compte tenu de notre investissement, nous sommes à plusieurs titres extrêmement surpris par vos commentaires, tenus de surcroît au nom de tous les habitants environnants. Nous attendions autre chose de quelqu'un qui se dit « profondément mue par des valeurs humanistes et de solidarité ».

Tout d'abord du fait de votre domiciliation dans un bien communal en mitoyenneté de la maison des associations. Vous résidez au cœur d'un espace dédié aux manifestations de loisirs de la commune. Même si l'affectation officielle des lieux est encore récente, d'après le compte-rendu du conseil municipal du 29 décembre 2022, vous sembliez y être favorable. D'autre part, en votre qualité de conseillère municipale, vous n'ignorez pas le calendrier des événements. Le choix de cette date, le premier weekend de septembre, reste inchangé depuis plusieurs années et laisse la possibilité de s'organiser si elle pouvait représenter une gêne particulière. D'autant qu'une communication papier et numérique a été relayée en amont. Nous avons donc bel et bien informé l'ensemble des habitants. Cela a même été abordé au cours de nos nombreuses réunions propres publiques, comme l'assemblée générale du comité des fêtes où vous étiez présente, par exemple. Nous espérions en amont votre soutien et vos conseils en tant que conseillère municipale et nous aurions apprécié que vous nous adressiez à nous le jour même en tant que riveraine.

Concernant les autres points d'achoppement que vous soulevez, les musiciens ont été installés au même endroit que l'an dernier. Une partie bitumée plus sécurisante pour le matériel électrique, en proximité avec le bâtiment pour se brancher, et évitant le plus possible les longues rallonges qui risqueraient de faire chuter quelqu'un d'inattentif ou de vulnérable. Vous avez forcément dû constater par vous-même, en y garant votre véhicule quotidiennement, que cela est plus confortable, de surcroît dans le cadre d'une installation temporaire. Quant au démontage des barnums, il a été réalisé le soir-même, non par goût du vacarme, mais parce que nous manquons de bénévoles. Sachant que nous sacrifions déjà beaucoup de notre temps personnel, il était plus facile de ranger le soir-même, soucieux également de ne pas laisser à

disposition des installations qui auraient pu être dégradées ou subtilisées pendant la nuit. Notamment le matériel aimablement prêté par la communauté de communes, qui nous oblige à la plus grande prudence ne s'agissant pas du nôtre. Enfin, à propos des nuisances sonores, rappelons qu'il ne s'agit là que d'une seule soirée par an et que les festivités se sont terminées autour d'une heure du matin. La convivialité et le vivre-ensemble supposent parfois un petit effort de tolérance, en particulier lorsqu'il s'agit d'un moment fédérateur pour le village.

Tout élan collectif est perfectible, nous n'échappons pas à la règle, mais sachez que nous nous efforçons toujours d'agir dans le plus grand respect et jamais à des fins de profit personnel, si ce n'est de s'amuser ensemble. Nous regrettons que vous ayez choisi la voie de la réclamation plutôt que celle de la participation. Nous espérons néanmoins que vous trouverez, à l'avenir, l'occasion de partager ce moment festif avec vos voisins, car la musique est souvent plus agréable à vivre de l'intérieur que derrière une fenêtre fermée.

Tous les signataires de ce courrier restent à votre disposition pour tout échange moins formel, avec la volonté d'agir tous ensemble pour notre commune de Thénouville.

L'APE :

Eloïse Louis (présidente)

Jessica Legros (présidente adjointe)

Roselyne Grandhomme (trésorière)

Kevin Audegond (trésorier adjoint)

Hebert Estelle (secrétaire)

Mathilde Mottier (secrétaire adjointe)

Le CDF :

Juliette Beaujard (présidente)

Joan Tricard (trésorier)

Annie Lesueur (secrétaire)

Les Z'ikos :

Jérémie Lécluse (président)

Anne-Sophie Lécluse (trésorière)

Gaëlle Maille (secrétaire)